# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION -

**A :**
**Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine**
**et**
**Messieurs BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric**

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault), est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle de réunion de la Mairie.

**Le JEUDI 07 AOUT 2025 à 18h00**

**L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2025 et des décisions du Maire**

**1° Délégation de pouvoir accordée à M. le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements des opérations de création des réseaux d'eaux usées de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade.**

**2° DM5 portant décision d'emprunt au budget EAU/ASSAINISSEMENT pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.**

**3° Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.**

**4° Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD d'un montant total de 1 029 067 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement urbain du centre-ville, allées des Tonneliers et Général De Gaulle à Olonzac.**

**5° Conventionnement avec Hérault Energies portant aménagement de la promenade et du boulevard Victor Hugo.**

**Questions diverses**

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 1er août 2025

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS

Olonzac
EN MINERVOIS

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

***POUVOIR :***
***Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.***

# POUVOIR

Je, soussigné(e)……., membre du conseil municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 07 août 2025 à 18h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M…….. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,
Le :

Signature :

**1° Délégation de pouvoir accordée à M. le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements des opérations de création des réseaux d'eaux usées de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade**

*Le lancement au second semestre 2025 des opérations de création des réseaux d'eaux usées de la zone de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade nécessite de revoir la délégation de pouvoir de Monsieur le Maire qui limite la capacité d'emprunt à hauteur de 250.000 €.*

***Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires destinés au financement des opérations de Fontaigous et de la requalification de l'espace public de la Promenade.***

**2° DM5 portant décision d'emprunt au budget EAU/ASSAINISSEMENT pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac**

*Monsieur le Maire propose d'apporter les aménagements, ci-après, à la décision modificative au Budget EAU ET ASSAINISSEMENT.*

**1) SECTION INVESTISSEMENT :**

| Désignation | Dépenses d'Investissement en € | | Recettes d'Investissement en € | |
|---|---|---|---|---|
| | Diminution crédits | Augmentation crédits | Diminution crédits | Augmentation crédits |
| Article 21532<br>RESEAU-ASSAINISSEMENT | 519167 | | | |
| EMPRUNT<br>Article 1641 | | | | 519 167 |

***Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette décision modificative n°5.***

**3° Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.**

*Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 519 167 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :*

*-Ligne du Prêt : Transformation Ecologique*

*-Montant : 519 167 euros*

*-Durée de la phase de préfinancement : 0 à 3 mois*

*-Durée d'amortissement : 40 ans*

*-Périodicité des échéances : Semestrielle,*

*-Index : Livret A*

*-Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5%*

*-Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA*

*-Amortissement : Déduit*

*-Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation*

*-Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

*-Typologie Gissler : 1A*

*-Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt*

***Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.)***

**4° Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD d'un montant total de 1 029 067 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement urbain du centre-ville, allées des Tonneliers et Général De Gaulle à Olonzac.**

*Pour le financement de cette opération le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 029 067 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :*

*-Ligne du Prêt : PRU PVD*

*-Montant : 1 029 067 euros*

*-Durée de la phase de préfinancement : 3 à 16 mois*

*-Durée d'amortissement : 30 ans*

*-Périodicité des échéances : trimestrielle,*

*-Index : Livret A*

*-Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%*

*-Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA*

*-Amortissement : prioritaire.*

*-Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation*

*-Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

*-Typologie Gissler : 1A*

*-Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt*

***Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.***

## 5° Conventionnement avec Hérault Energies portant aménagement de la promenade et du boulevard Victor Hugo

Dans le cadre du projet de l'aménagement urbain de la Promenade, l'intervention d'Hérault Energies pour les réseaux secs est formalisée par conventionnement :.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention :

Estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité……..……..114140
Travaux d'éclairage public…….……9815
Travaux de télécommunications……...61182
**TOTAL…….…185137 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

Financement maximum d'Hérault Energies
(fonds propres et/ou
financeurs)…….……...78509,75
La TVA sera directement récupérée par HE
(travaux d'électricité et d'éclairage public)… …….……19070,00

**Dépense prévisionnelle de la Collectivité…….….87557,25 €**

***Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention à intervenir avec Hérault Energies telles que présentées précédemment.***

---